



# Planification, organisation & produits

---

Organisation du chantier	Cahier 11
Produits et conformité: Sous-constructions	Cahier 12
Produits et conformité: Plaques, carreaux et panneaux	Cahier 13
Produits et conformité: Matériel de fixation	Cahier 14
Produits et conformité: Colles et masses à jointoyer	Cahier 15
Planification des joints de dilatation	Cahier 16



---

La construction à sec au plus haut niveau

# Directives de mise en œuvre Alba® et Rigips®

© Rigips AG/SA

Toutes les informations de cette brochure s'adressent à des spécialistes qualifiés et sont basées sur les derniers développements de la technique. Elles ont été élaborées au mieux des connaissances, mais ne constituent aucune garantie. Rigips SA s'efforce continuellement de vous offrir les meilleures solutions possibles, c'est pourquoi nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à ces informations, en fonction de l'évolution des techniques de production ou d'application. Les éventuelles illustrations ne peuvent être considérées à elles seules comme instructions pour l'application des produits, sauf si c'est explicitement signalé. Ces données ne remplacent pas les planifications techniques spécialisées qui peuvent s'avérer nécessaires. Les travaux de tous les corps de métier doivent impérativement être exécutés selon les règles de l'art.

Nous ne pouvons exclure totalement la présence de fautes d'impression. Les documents les plus récents de ces directives de mise en œuvre se trouvent sur Internet, à l'adresse [www.rigips.ch](http://www.rigips.ch).

Veillez prendre note du fait que nos conditions générales de vente, livraisons et paiements (CGV) en vigueur actuellement sont seules déterminantes dans nos relations d'affaires. Elles sont disponibles sur demande ou sur Internet à l'adresse [www.rigips.ch](http://www.rigips.ch).

L'entreprise Rigips SA vous souhaite beaucoup de plaisir et de réussite avec les solutions et systèmes Rigips et vous remercie de votre confiance.

**Édition 04-2019**

Tous droits réservés.

Données fournies sans garantie.

Rigips SA, Gewerbepark,  
5506 Mägenwil, Suisse

---

**Sommaire Cahier 16**

# Planification des joints de dilatation

	Page
<b>16.0 Indications générales</b>	
16.0.0 Introduction	4
16.0.1 Exigences en matière de physique du bâtiment	4
<b>16.1 Étude du projet</b>	
16.1.1 Répartition des joints de dilatation dans les surfaces de plafonds	5
16.1.2 Écarts des joints de dilatation	7

---

## 16.0 Indications générales

---

### 16.0.0 Introduction

#### Principes de planification

D'une manière générale, joints et raccords doivent être planifiés. Pour ce faire, il s'agit de respecter les principes de construction et de planification suivants (selon la norme SIA 242, art. 2.4):

- Dans la construction à sec, on n'exécute en principe ni joints de séparation ni joints à mastiquer et à crépir. Les raccords aux ouvrages adjacents sont désolidarisés par des bandes d'étanchéité garnies d'enduit ou par des profilés de raccord. Cette désolidarisation ne doit pas être interrompue par les enduits ou autres appliqués ultérieurement qui viendraient coller entre eux les éléments désolidarisés.
- Lorsque des déformations sont prévisibles (par ex. par fluage, retrait, charge de trafic variable, tassements contrôlés), on prévoira entre parois et dalles des raccords coulissants.
- Il faut également disposer des joints de dilatation en cas de modifications prononcées des plans transversaux et de l'agencement des surfaces de revêtement, par ex. en cas de cloisons rentrantes ou d'extensions de corridors.
- Les faux-plafonds suspendus et les revêtements de plafonds doivent être techniquement séparés des piliers et des éléments à incorporer (lampes, etc.).
- Entre les profilés de raccord et l'élément de construction adossé, il faut généralement poser une bande d'étanchéité ou un matériau d'étanchéité.

---

### 16.0.1 Exigences en matière de physique du bâtiment

#### Protection incendie et contre l'humidité, isolation acoustique et thermique

Les exigences supplémentaires en matière de protection incendie et contre l'humidité, d'isolation acoustique et thermique relatives aux raccords entre éléments de construction doivent être prises en considération dans le cadre de l'étude du projet. Le cas échéant, le planificateur consultera des spécialistes en physique du bâtiment avertis.

## 16.1 Étude du projet

### 16.1.1 Répartition des joints de dilatation dans les surfaces de plafonds

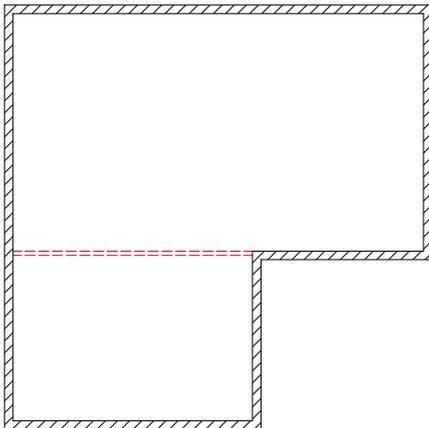
#### Directives de planification

Selon le paragraphe 41 et conformément à la norme SIA 242, les surfaces de plafonds doivent être limitées par des joints de dilatation aussi bien dans le sens de la longueur que dans le sens transversal.

Si la surface du plafond ne peut pas se déformer librement, ou si des plafonds allongés sont montés avec des luminaires encastrés relativement grands (par ex. plafonds de corridors), alors il est nécessaire de réduire les longueurs des côtés mentionnés. Les plans de base dans lesquels la libre déformation de la surface du plafond est entravée doivent être conçus comme décrit ci-dessous:

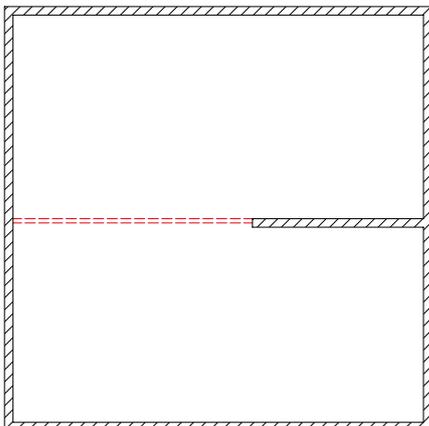
#### Éléments de construction massifs rentrants

Joint de dilatation dans le revêtement de la construction ou ...  
... joint de dilatation pour la désolidarisation de toute la construction.



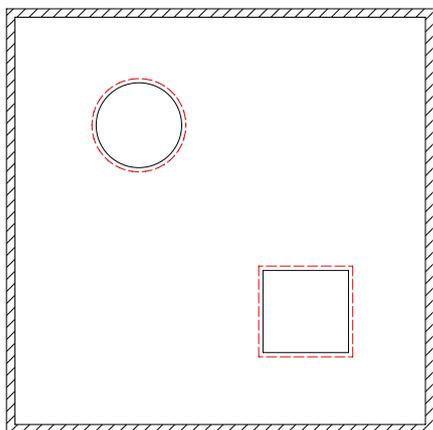
#### Panneaux muraux rentrants

Joint de dilatation dans le revêtement de la construction ou ...  
... joint de dilatation pour la désolidarisation de toute la construction.



### Revêtements de plafonds avec gaines pour les piliers

Raccord coulissant

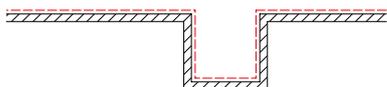
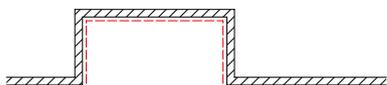


### Revêtements de plafonds dans les couloirs, corridors etc. avec niches et décalages

1<sup>re</sup> variante:

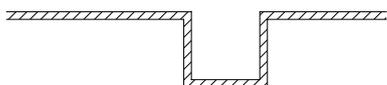
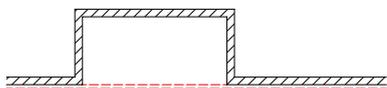
Raccord coulissant ou ...

... joint de dilatation dans le revêtement de la construction.



2<sup>e</sup> variante:

Prioritaire lorsque le palier est plus grand que le format des plaques.



## 16.1.2 Écarts des joints de dilatation

### Éléments de construction verticaux et horizontaux

Les joints de dilatation dans les éléments de construction verticaux et horizontaux doivent être disposés avec les écarts suivants, en fonction du système Rigips choisi:

Type de plaques	Écarts max. des joints de dilatation	
	m	
Plaques de plâtre et plaques de plâtre avec armature en non-tissé	15.0	
Plaques de plâtre fibrées	10.0	
Plaques de ciment	7.5	

Les joints de dilatation dans les éléments de construction horizontaux doivent être disposés avec les écarts suivants, en fonction du système Rigips choisi:

Type de plaques	Écarts max. des joints de dilatation	
	m	
Carreaux de plâtre massif	15.0 (ou 100 m <sup>2</sup> )	
Plafonds climatisants et plafonds chauffants	10.0 (pour les plafonds climatisants)	7.5 (pour les plafonds chauffants)
Plafonds avec ventilation (basse pression)	10.0 (ou 100 m <sup>2</sup> joint de dilatation d'env. 15 mm)	

En outre, les joints de séparation et de dilatation qui sont déterminés par le bâtiment doivent dans tous les cas être repris dans les dimensions et position.



